

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 38 / 2012 : APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE LA CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGG, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

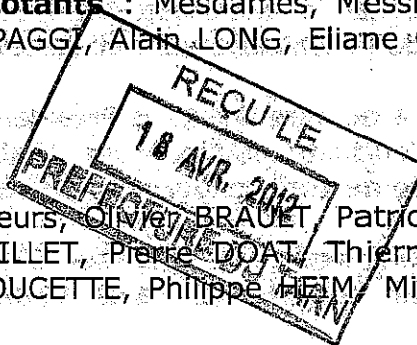
Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAUET, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe REIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 - 38 / 2012 : APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE LA CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

Pilote : Assainissement

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Par délibérations en date du 17 février 2004, puis du 8 décembre 2009 le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence assainissement en deux temps, en 2004 : « réseaux structurants et unités de traitement » et en 2009 : « réseaux de collecte et gestion des eaux pluviales ».

Les arrêtés préfectoraux du 29 avril 2004 et du 30 décembre 2009 ont statué sur le transfert de la compétence assainissement des communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Conformément au décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération doit délimiter les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût. Il définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier. Ce zonage permet l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet d'une enquête publique.

La commune de Marssac-sur-Tarn a souhaité réviser son plan local d'urbanisme (PLU) et à cette même occasion réviser son schéma d'assainissement.

En octobre 2011, la commune de Marssac-sur-Tarn, d'une part, et la communauté d'agglomération, ont arrêté le lancement d'une enquête publique concomitante de révision de la carte de zonage de l'assainissement et de révision du PLU.

Par arrêté en date du 4 octobre 2011, le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a prescrit l'enquête publique sur l'élaboration du schéma d'assainissement et l'approbation de la carte de zonage d'assainissement de la commune de Marssac-sur-Tarn.

Cette enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 29 novembre 2011 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte de zonage d'assainissement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et la protection des milieux aquatiques ;

VU le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées ;

VU le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.10 et R123.19 ;

VU les délibérations du 17 février 2004 et du 8 décembre 2009, approuvant le transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

VU l'arrêté communautaire en date du 4 octobre 2011 mettant le projet de carte de zonage d'assainissement et le schéma d'assainissement de la commune de Marssac-sur-Tarn à enquête publique.

CONSIDERANT que le résultat de ladite enquête publique ne justifie pas de modification au projet du schéma d'assainissement et du zonage,

CONSIDERANT que le schéma d'assainissement et la carte de zonage d'assainissement de la commune de Marssac-sur-Tarn tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé,

VU le dossier de projet du schéma d'assainissement et la carte de zonage d'assainissement de la commune de Marssac-sur-Tarn,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE D'APPROUVER la carte de zonage d'assainissement et le schéma d'assainissement annexé à la présente délibération.

DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux et sera publiée au recueil des actes administratifs.

DIT QUE le schéma d'assainissement et la carte de zonage d'assainissement de la commune de Marssac-sur-Tarn sont tenus à disposition du public :

- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- au service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux jours et heures habituels d'ouverture,
- à la Préfecture

DIT QUE la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

DIT QUE les crédits nécessaires à la procédure de publicité sont inscrits au budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement, articles 6226 et 6231.



Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

